



En tant que parent ou tuteur, vous êtes responsable de vos enfants et de leur supervision jusqu'à l'âge de 16 ans. Puisque vous vous occupez d'eux tous les jours, vous êtes le mieux placés pour décider quand vous pouvez les laisser seuls et pendant combien de temps. On s'attend à ce que vous preniez ces décisions en fonction du niveau de maturité et de responsabilité de l'enfant et de certaines circonstances.

#### CE QUE DIT LA LOI

Une personne responsable d'un enfant âgé de moins de 16 ans ne doit pas le laisser seul sans avoir fait le nécessaire pour assurer convenablement sa surveillance et la prestation de soins, selon *la Loi sur les services à l'enfance et à la famille*

—article 79(3) de *la Loi sur les services à l'enfance et à la famille*

Veillez communiquer avec les partenaires et les ressources communautaires suivants pour avoir accès à des programmes permettant d'aider votre enfant à rester seul, incluant le programme pour « Comment rester seul à la maison » et des cours de gardiennage.

**Action First Aid**  
(705) 720-2978  
actionfirstaid.ca

**Seconds Saves Lives**  
(705) 739-8174  
thebabysittingcourse.ca

**Croix Rouge canadienne**  
Division Simcoe  
Muskoka  
(705) 721-3313  
croixrouge.ca

**Ambulance St-Jean**  
Division Barrie Simcoe  
Muskoka  
(705) 726-0991  
sja.ca

**First for Safety**  
(705) 526-3853  
firstforsafety.ca

**YMCA de Simcoe  
Muskoka**  
(705) 726-6421  
ymcaofsimcoe  
muskoka.ca

**Orillia First Aid**  
(705) 558-1666  
orilliafirstaid.com

**Votre guide local  
d'activités et de  
programmes de loisirs**

60, chemin Bell Farm, bureau 7  
Barrie (Ontario) L4M 5G6

Tél. (705) 726-6587 | Téléc. (705) 726-9788  
S.F. 1-800-461-4236

f /SMFConnexions @SMFConnexions

[familyconnexions.ca/fr](http://familyconnexions.ca/fr)



**Connexions Familiales**  
de Simcoe Muskoka

## Laisser son enfant SEUL À LA MAISON

Nous vous aidons à prendre les meilleures décisions concernant la supervision de vos enfants.

Des enfants en sécurité.  
Des familles saines.  
Des communautés fortes.





## NOTRE CONSEIL CONCERNANT L'ÂGE

- Il ne faut pas laisser seul un enfant âgé de moins de 10 ans. Même si vous avez appris à votre enfant comment réagir dans certaines situations, un enfant âgé de moins de 10 ans ne possède pas la capacité de porter des jugements et de prendre les décisions nécessaires pour s'occuper seul de lui-même.
- Un enfant doit être âgé d'au moins 12 ans avant d'avoir le droit de s'occuper d'enfants plus jeunes. Un cours de gardiennage est également recommandé pour cet enfant.

## C'EST UN PROCESSUS ET NON UN ÉVÈNEMENT

Rester seul à la maison devrait être un processus amorcé selon des étapes graduelles et supervisées. Commencez par de courtes périodes et augmentez lentement leur durée en fonction des compétences de l'enfant et de son niveau de maturité. En tout temps, veillez à ce que votre enfant soit supervisé et appuyé de loin et qu'il ait un accès direct à une aide en cas de situations difficiles ou effrayantes.

## FACTEURS À CONSIDÉRER

- L'âge de l'enfant
- Niveau de maturité d'un enfant et étape de développement
- L'heure de la journée et la durée pendant laquelle l'enfant reste seul
- Le niveau de confort de l'enfant de rester seul
- Les connaissances de l'enfant en matière de situations d'urgence
- Si l'enfant a suivi le programme « Comment rester seul à la maison » ou un cours de gardiennage.

Les périodes de stress familial telles qu'une séparation, un déménagement ou le décès d'un membre de la famille ne sont pas de bons moments pour commencer à laisser votre enfant seul. Si vous n'êtes pas certain que ce soit le bon moment pour laisser votre enfant seul, ce ne l'est sûrement pas.

## LIGNES DIRECTRICES RECOMMANDÉES

- 10 à 12 ans : De courtes périodes de supervision indirecte d'une ou deux heures peuvent être acceptables à cet âge.
- 13-14 ans : Des périodes plus longues de supervision indirectes de 2 à 5 heures sont acceptables.
- 15-16 ans : À cet âge, l'enfant peut être laissé seul une journée entière.

**Il s'agit uniquement de lignes directrices. Chaque enfant et chaque situation sont différents et doivent être évalués séparément.**

## PRÉPARER VOTRE ENFANT

**Si vous décidez que votre enfant est assez âgé et assez responsable pour rester seul à la maison, élaborer un plan de sécurité avec lui.**

Apprenez à votre enfant à gérer une variété de situations. Lorsqu'il est seul à la maison, veillez à ce qu'il comprenne ce qui suit :

- Comment répondre à la porte et au téléphone
- Où trouver les numéros de téléphone importants
- Comment faire un appel d'urgence au 911, notamment comment dire son nom, son adresse, son numéro de téléphone et indiquer les troubles médicaux ou allergies qu'il peut avoir
- Le nom et les coordonnées d'un voisin en qui ils ont confiance et avec lequel il peut communiquer en cas d'urgence
- Comment lire l'heure et savoir à quel moment vous prévoyez rentrer
- Où trouver une lampe de poche et tout autre article de sécurité en cas de panne de courant?

## CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES PARENTS

Pour savoir à quel point votre enfant sait comment réagir dans des situations particulières, jouer au jeu « Et si... ». Décrivez ou faites un jeu de rôle des événements qui peuvent arriver lorsque votre enfant est seul à la maison. Voici quelques exemples de questions à poser à votre enfant :

- Que ferais-tu s'il y avait un incendie?
- Que ferais-tu si tu avais très faim?
- Que ferais-tu si tu avais peur ou que tu étais blessé?
- Que ferais-tu s'il y avait une panne de courant?
- Que ferais-tu si tu t'embarrais à l'extérieur de la maison?

## MESURER LA CAPACITÉ DE VOTRE ENFANT

- L'enfant a-t-il démontré sa capacité de s'occuper de lui-même? Peut-il s'habiller, trouver des activités sécuritaires et suivre des instructions?
- L'enfant démontre-t-il un bon jugement et sait-il gérer des problèmes de manière indépendante?
- L'enfant a-t-il des besoins particuliers qui pourraient rendre difficile pour lui d'exécuter des tâches telles que le fait d'aller aux toilettes, d'appeler à l'aide ou de sortir de la maison en cas d'urgence?
- Est-ce que vous, l'école ou un médecin a décelé des problèmes de comportement chez votre enfant qui pourraient présenter un risque pour eux-mêmes et les autres s'ils ne sont pas supervisés. Par exemple, les enfants ayant des antécédents d'automutilation, d'agressivité, d'impulsion à allumer des incendies, de tendance à quitter la maison, d'incapacité de se concentrer et de suivre des directives.
- Si l'enfant a besoin d'aide individuelle à l'école de la part d'un travailleur de soutien ou d'un aide-enseignant, il est peut-être plus sage de ne pas le laisser seul à la maison sans supervision directe.

Souvenez-vous que vous êtes responsable de vous occuper de votre enfant et d'assurer sa sécurité en tout temps.